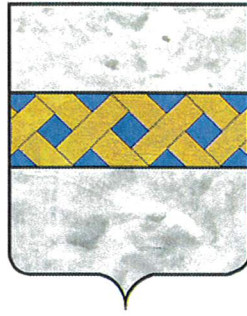


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

- 42 -

Arrondissement de MONTBRISON



MAIRIE
DE
CHAZELLES-SUR-LAVIEU
42560

✉ 2 Place de la Mairie

☎ 04.77.76.78.33

@ chazelles-sur-lavieu.cne@orange.fr

Procès-Verbal du 22 décembre 2023

Convocation du : 17/12/2023

Présents (dans l'ordre du tableau) :

Mme Christiane BRUN-JARRY,
M. Bruno LOUBATIERE,
M. Bruno CHANAL,
Mme Sylvie SIEWERSKI,
M. Fabrice TRABET,
M. Thierry PERRET,
M. Rémi VEGARA

Absents excusés : M. Jean-Claude GENE BRIER

Absents : M. Mehdi ZOUAOUI, Mme Emilie AFFASSI

Secrétaire de séance : M. Fabrice TRABET

Ordre du jour :

- Approbation du dernier Conseil Municipal
- Vote Horloges Astronomiques Connectées
- Vote Prolongation du contrat de la secrétaire de la mairie
- Vote expérimentation du Compte financier CFU
- Vote Dissolution du Budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Devis copieur
- Devis remplacement des extincteurs
- Devis rejointoiement du Mur du Presbytère
- Devis travaux peinture
- Avenant Convention de mise à disposition du service technique
- Infos & Questions diverses

I. Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

II. Vote Horloge astronomiques connectées

Le Conseil Municipal approuve l'implantation d'un équipement technique sur le clocher pour le déploiement du réseau bas débit ROC42 et des horloges astronomiques connectées sous conditions de la conservation de la commande manuelle.

Vote : 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DE_031_2023

III. Vote prolongation contrat de la Secrétaire de Maire

Madame le Maire propose le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de rédacteur pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 heures.

DE_032_2023

Vote : 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

IV. Vote expérimentation du Compte Financier Unique

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a été retenue pour la troisième vague d'expérimentation du compte financier unique portant sur les comptes de l'exercice 2023.

Le CFU remplace les comptes administratifs et comptes de gestion.

Elle propose à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention avec l'Etat.

DE_033_2023

Vote : 6 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

V. Vote dissolution du budget du CCAS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action social (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est

désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il est peut-être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune peut exercer directement les attributions mentionnées au Code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS.

Le Conseil d'administration du CCAS a été consulté et a émis un avis favorable à l'unanimité de dissoudre le budget du CCAS en fin d'exercice 2023 soit au 31 décembre 2023.

DE_040_2023

Vote : 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

VI. Devis remplacement des extincteurs

Le devis a été accepté.

DE_035_2023

Vote : 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

VII. Devis travaux peinture

Le devis a été accepté.

DE_039_2023

Vote : 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

VIII. Devis rejointoiement du Mur du Presbytère

Le Conseil Municipal attend un devis complémentaire.

IX. Devis copieur

Le devis a été accepté.

DE_037_2023

Vote : 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

X. Avenant Convention de mise à disposition du Service Technique

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant de la convention de mise à disposition du service technique de la commune auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire.

Cet avenant propose une hausse annuelle de 1% et le versement d'un rattrapage de révision de 5% sur la base du montant de la mise à disposition réelle de 2023.

DE_038_2023

Vote : 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

➤ Le Prochain conseil municipal aura lieu le 09 février 2024 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h03.

Le Maire

Christiane BRUN-JARRY



Le Secrétaire de Mairie

Fabrice TRABET